CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 MARS 2018 COMPTE RENDU

<u>DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MOTION contre la convention</u> de rattachement des Parcs Nationaux à l'Agence Française de la Biodiversité (AFB)

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter une motion contre le rattachement des Parcs Nationaux à l'Agence Française de la Biodiversité.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.

L'instruction budgétaire et comptable M14 autorise la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif. Il convient donc d'inscrire une prévision d'affectation au compte 1068 de 6 043 584,26 € et d'affecter le résultat net de fonctionnement pour 11 706 79€.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Impôts directs locaux Fixation des taux pour 2018.

Il est proposé de baisser de 2,5 %, pour 2018, les taux adoptés en 2017 pour les taxes suivantes :

Taxe d'habitation : 17,47%
Taxe foncière bâtie : 23,15%
Taxe foncière non bâtie ; 81,79%

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers Budget Primitif - Exercice 2018.

Document joint

ADOPTEE PAR 32 VOIX

7 CONTRE : M. POLITI – Mme TROPINI – M. PELLEGRINO – Mme ANFONSI

M. DONZEL - M. FALLOT - M. FELTEN

6 ABSENTIONS: Mme COLLIN - M. COLLET - M. EYNARD-TOMATIS - M. KBAIER

M. SEEMULLER - Mme DEL PERUGIA

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.

L'instruction budgétaire et comptable M4, autorise la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif. Il convient, donc, d'inscrire une prévision d'affectation au compte 1068 de 635 690,39 € et d'affecter le résultat net de fonctionnement de 234 507,35€

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

<u>FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères (Saint-Pierre)</u> Constitution d'une provision pour gros entretien à répartir sur plusieurs exercices.

Il est proposé de constituer une provision, d'un montant de 300 000 €, à répartir sur plusieurs exercices pour permettre de financer les opérations de valorisation des sédiments issus des dragages du port Saint-Pierre, prévues en 2020.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers Budget Primitif - Exercice 2018.

Document joint

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.

L'instruction budgétaire et comptable M4 autorise la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif. Il convient, donc, d'inscrire une prévision d'affectation au compte 1068 de 81 264,20 € et d'affecter le résultat net de fonctionnement pour 69 316,36 €.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

<u>FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE L'AYGUADE</u> Constitution d'une provision pour risques afférents aux contentieux.

Il est proposé de constituer une provision d'un montant de 40 000 € HT (48 000 € TTC) dans le cadre des contentieux opposant Messieurs Alain et Christian GOURRIER à la commune relatifs à des participations aux frais de dragage du port de l'Ayguade.

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Budget Primitif Exercice 2018.

Document joint

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de La Capte - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.

L'instruction budgétaire et comptable M4 autorise la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif. Il convient, donc, d'affecter le résultat de fonctionnement pour 107 538,75 €.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Budget Primitif Exercice 2018.

Document joint

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.

L'instruction budgétaire et comptable M4 autorise la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif. Il convient, donc, d'inscrire une prévision d'affectation au compte 1068 de 8 138,62 € et d'affecter le résultat net de fonctionnement pour 120 713.56 €.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Budget Primitif <u>Exercice 2018.</u>

Document joint

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières- Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.

L'instruction budgétaire et comptable M4 autorise la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif. Il convient, donc, d'inscrire une prévision d'affectation au compte 1068 de 48 359,52 € et d'affecter le résultat net de fonctionnement pour 65 341,21 €.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget Primitif 2018.

Document joint

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures ou égales à 23 000 €.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, une convention d'objectifs doit être signée avec toutes les associations dont la subvention égale ou excède 23 000 €. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions dont le modèle est joint à la délibération.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

<u>DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 relatif à l'extension du périmètre aux actes budgétaires.</u>

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention du 9 avril 2010, afin d'étendre la transmission par voie électronique des documents budgétaires sur l'application "Actes Budgétaires".

<u>DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Aides aux agriculteurs et horticulteurs</u> <u>hyérois victimes de la tornade du 5 novembre 2017</u>

Par délibération N° 1 du 17 novembre 2017, la commune avait souhaité apporter son aide, à hauteur de 100 000 €, aux sinistrés de la tornade du 5 novembre 2017, par l'intermédiaire de l'Association Pour Aider les Sinistrés de l'Agriculture du Var. Toutefois, la Chambre d'Agriculture du Var a mis en place un fonds d'indemnisation qui se substitue à l'APASA, bénéficiaire mentionné dans la délibération initiale.

La Chambre d'Agriculture du Var ayant l'expérience du terrain procède au recensement des exploitants qui pourront bénéficier de cette aide. Il convient donc de modifier la délibération N°1 du 17 novembre 2017 et de la remplacer par la présente.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

<u>DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - ÉLECTION DE L'ADJOINT SPÉCIAL DE GIENS</u>

A la suite du décès de Monsieur Didier HIARD, il convient de procéder à l'élection d'un Adjoint spécial pour la fraction de Giens

Monsieur Jean-Luc BRUNEL a été élu À L'UNANIMITE (45 VOIX)

<u>CULTURE ET PATRIMOINE - Patrimoine Ville d'art et d'histoire et site d'Olbia</u> Grille tarifaire

Il est proposé de fixer des tarifs pour des activités organisées par le service « Patrimoine » dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire et par le site archéologique d'Olbia

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

<u>CULTURE ET PATRIMOINE - Collaborateurs occasionnels bénévoles - Etat des frais de transport et de séjour- année 2017</u>

Il est présenté un état des frais de transport et de séjour 2017 des collaborateurs occasionnels bénévoles pour diverses manifestations culturelles pour un montant total de 1 983, 63 €

Délibération ne donnant pas lieu à un vote

SPORTS - Convention relative à la mise à disposition d'équipements et de matériel entre le Département du Var, la Commune et les Collèges. Participation aux frais de fonctionnement. Année scolaire 2017/2018 et suivantes.

Il convient de signer une nouvelle convention tripartite avec le Département du Var, les Collèges et la Commune pour fixer la participation financière aux dépenses de fonctionnement des équipements sportifs pour une période de 3 ans.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

<u>EDUCATION - Convention de partenariat "collèges numériques et innovation pédagogique"- Autorisation au Maire à signer</u>

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation, il est proposé de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat "collèges numériques et innovation pédagogique" entre l'Académie de Nice et la Commune d'Hyères.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

<u>CITOYENNETE - Livret de famille - Duplicata - Fixation du tarif</u>

Il est demandé au Conseil Municipal d'instaurer une participation financière forfaitaire due par l'usager, à partir de la délivrance par la Commune d'un deuxième duplicata de livret de famille.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

COMMANDE PUBLIQUE - ÉVÉNEMENTIEL - Prestations d'agents de sécurité et de maîtres-chiens - Surveillance et gardiennage de manifestations diverses - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert

Le marché relatif aux prestations d'agents de sécurité et de maîtres-chiens, et plus particulièrement la surveillance et le gardiennage de manifestations diverses, arrivera à son terme au 31 décembre 2018. Il est donc proposé de lancer, dès à présent, un nouvel appel d'offres ouvert afin d'assurer la continuité de ces besoins pour l'année 2019, avec possibilité de reconduction tacite en 2020, 2021 et 2022. La procédure sera passée sous forme d'accord-cadre à bons de commande et sera affectée des montants annuels suivants : - Minimum : 30 000 € TTC - Maximum : 200 000 € TTC.

Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au Service de la Commande Publique.

GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - 57 chemin de la Maunière Déclassement de la parcelle CX n° 27

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée Section CX n° 27, située 57 chemin de la Maunière, d'une superficie de 5003 m², en zone UI au PLU.

Le site n'étant plus affecté à l'usage d'un service public ni à l'usage direct du public, et afin de permettre sa vente, il vous est demandé, de constater la désaffectation matérielle du site et de prononcer le déclassement de la parcelle.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

<u>GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin de la Maunière - Vente de terrain</u> à la SCI SCOUT TOUJOURS - Parcelle CX n° 27

Par délibération n° 26 du 15 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé la vente de la parcelle cadastrée Section CX n° 27, sise 57 chemin de la Maunière, à la SARL OLIVIER BUGETTE DEVELOPPEMENT, moyennant un prix de 990.000 €, afin de permettre à la société La Boite Immo, actuellement installée dans la zone du Palyvestre, de s'installer sur ce site et poursuivre son développement. Monsieur BUGETTE a sollicité la Commune afin que l'acquisition du terrain se fasse via une SCI créée à cette fin, la SCI SCOUT TOUJOURS.

Il est proposé d'approuver la vente à cette SCI et de l'autoriser à effectuer sur la parcelle communale toutes les démarches administratives et réglementaires, notamment en matière d'urbanisme, qui pourraient s'avérer nécessaires, et à réaliser, dans le cadre d'un planning à convenir avec la Commune, tous sondages, études de sol, sous-sol, tous prélèvements et toutes analyses.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 7 rue Maréchal Galliéni - Vente à la SCI VILLA SAINTE ANNE - Parcelle BW n° 341

L'office notarial des lles d'Or a sollicité la Commune en vue de l'acquisition de l'ancien commissariat de la rue Maréchal Galliéni en vue d'y transférer ses bureaux. Il est proposé d'approuver la vente de la parcelle cadastrée Section BW n° 341 (issue de la division de la parcelle BW n° 97), d'une surface de 1626 m², correspondant au bâtiment de l'ancien commissariat et au jardin, au prix de Huit Cent Mille Euros (800.000 €).

GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 90 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0270 formant le lot n° 349 au profit de M. et Mme DUMONCEAU Gérard

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, M. et Mme DUMONCEAU Gérard ont manifesté leur intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 349 du Lotissement Communal de LA CAPTE, situé 90 Avenue de l'arrogante, cadastré section EV n° 0270 dont ils sont emphytéotes jusqu'au 31 Décembre 2056 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1958. La parcelle de 403 m² supporte une maison d'une superficie d'environ 145m² et un garage de 23m².

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de DEUX CENT QUARANTE DEUX MILLE EUROS (242 000,00 €) s'entendant net pour la Commune

ADOPTEE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Les Ourlèdes - Route des Vieux Salins Acquisition de terrain de l'ETAT dans le cadre du droit de priorité de la Commune Parcelles KI n° 82 et 104

Par lettre du 10 novembre 2017, la Direction des Finances Publiques a informé la Commune de la mise en vente des parcelles cadastrées Section KI n° 82 et KI n° 104 (issues de la division de la KI n° 83) soit une surface totale de 40 129 m².

La Commune a été invitée à se positionner sur l'exercice de son droit de priorité pour une acquisition à la valeur domaniale de Trois Cent Treize Mille Cinq Cents Euros (313.500 €) répartis comme suit : 195.000 € pour la parcelle cadastrée section KI n°82 d'une surface de 24.923 m² et 118.500 € pour la parcelle cadastrée section KI n°104 d'une surface de 15.206 m².

La Commune a exercé son droit de priorité par Décision Par Délégation n° 689 du 28 décembre 2017.

Il est demandé d'approuver cette acquisition de terrain qui se sera imputée sur les crédits du budget Ville pour la parcelle KI n° 104 et sur les crédits du budget Port pour la KI n° 82.

GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Domaine public communal - L'AYGUADE - 31 Avenue des Hirondelles - Autorisation a LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE de déposer une demande d'Autorisation d'urbanisme

Le service Assainissement de TPM souhaite réaliser des travaux de création d'un portail pour améliorer les conditions d'exploitation et d'intervention sur une station de relevage des eaux usées située sur la parcelle communale IM n° 193, située 31 av des Hirondelles.

Je vous propose donc d'autoriser la Métropole Toulon Provence Méditerranée à effectuer toutes les études, les démarches administratives et réglementaires, notamment en matière d'urbanisme, qui pourraient s'avérer nécessaires, le tout à ses frais, risques et périls et sans engagement d'aucune sorte de la Commune et à procéder aux travaux.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 2 Avenue Godillot - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelle BW n°0024

Afin de permettre la surveillance, l'entretien et la réparation de deux câbles électriques souterrains, la Commune d'Hyères, propriétaire, constitue au profit de la société Enedis, une servitude de passage, grevant la parcelle cadastrée Section BW n°0024 sur une emprise de 120 m² moyennant la somme de 171€.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - 9 Rue Eugénie - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal Parcelle AL n° 0082

Afin de permettre la surveillance, l'entretien et la réparation d'une armoire Basse Tension et d'un câble électrique souterrain, la Commune d'Hyères, propriétaire, constitue au profit de la société Enedis, une servitude de passage, grevant la parcelle cadastrée Section AL n° 0082 sur une emprise de 55 m² environ moyennant la somme de 237 €.

GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2017 et rapport spécial

En application de l'Article L 2241-1 du Code général des Collectivités Territoriales la Commune doit établir un bilan des acquisitions et des cessions opérées sur son territoire. Il sera annexé au compte administratif.

Délibération ne donnant pas lieu à un vote

<u>responsable, dynamique et accessible à l'économie locale</u> <u>Autorisation de signature</u>

Il est proposé de signer la Charte varoise pour une commande publique responsable, dynamique et accessible à l'économie locale, notamment pour faciliter l'accès aux marchés publics des PME et TPE. Ce document s'inscrit dans la continuité des réflexions menées depuis 2014 et s'appuie sur les actions portées par les acteurs publics du département. Il propose des engagements concrets et réalistes dont la finalité est de faciliter la présence des petites entreprises dans la commande publique.

Le projet de la Charte est joint à la présente.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

COMMANDE PUBLIQUE - GRANDS PROJETS URBAINS - Travaux d'aménagement de la place Clemenceau - Appel d'offres ouvert - Lots n° 5, 7 et 8 - Attribution du lot n°7 - Autorisation de signature

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue d'attribuer le marché relatif aux travaux de réaménagement de la place Clemenceau-Denis à Hyères les Palmiers. L'opération de travaux de la place Clemenceau-Denis est divisée en lots séparés dont certains (lots 1 à 4 et lot 6) ont déjà fait l'objet de précédentes procédures attribuées d'appel d'offres ouvert.

La présente procédure est constituée des trois lots séparés suivants :

Lot nº 5 : Fourniture et pose de mobiliers urbains;

Lot no 7 : Ascenseur;

Lot nº 8 : Bâtis annexes sous ombrières — lots techniques et second œuvre.

A ce jour, il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché ainsi que tous les documents relatifs au lot n° 7 de la procédure, compte tenu de l'infructuosité des lots n° 5 et 8 qui seront relancés par délibération suivante.

COMMANDE PUBLIQUE - GRANDS PROJETS URBAINS - Travaux d'aménagement de la place Clemenceau - Appel d'offres ouvert après appel d'offres ouvert infructueux - Lots n° 5 et 8

Il convient donc de lancer un nouvel appel d'offres ouvert afin d'attribuer les derniers lots relatifs à l'opération de travaux de la place Clemenceau-Denis, à savoir :

Lot nº 5 : Fourniture et pose de mobiliers urbains

Lot nº 8 : Bâtis annexes sous ombrières - lots techniques et second œuvre

Pour rappel, ces lots avaient été déclarés infructueux lors de la dernière procédure d'appel d'offres ouvert car aucune offre n'avait été remise pour les deux procédures.

Le montant pour l'ensemble des lots est estimé à 805 000 € TTC (355 000 € TTC pour le lot n° 5 et 450 000 € TTC pour le lot n° 8).

Par ailleurs, les deux marchés seront passés pour une durée comprise à l'intérieur des deux dates suivantes :

- Début du marché : Conformément à l'article 19.1.1 du CCAG-Travaux, les travaux sont exécutés à compter de la date de notification d'un ordre de service de démarrer l'exécution des travaux.
- Terme du marché: Les travaux s'achèveront à l'expiration du délai de « garantie de parfait achèvement » prévue par l'article 44-1 du CCAG-Travaux, ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées. L'achèvement des travaux intervient alors après la levée de la dernière réserve.

Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au service de la commande publique.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

<u>DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2018 auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le compte de la Métropole TPM</u>

<u>DÉVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral :</u>

<u>Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2018</u>

<u>auprès du Département du Var pour le compte de la Métropole TPM</u>

Le Conservatoire du Littoral est propriétaire de plus de 1 000 hectares sur le Grand Site de la Presqu'île de Giens, dont 130 hectares sont gérés par la Commune d'Hyères.

Pour l'exercice 2018, le programme d'actions s'élève à 161 202 €, dont 91 770 € à la charge de la Commune.

Il est proposé de solliciter auprès du Département et de la Région une subvention de 7 500 € chacun pour la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral sur le Grand Site de la Presqu'île de Giens.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

<u>DÉVELOPPEMENT DURABLE - Renouvellement de la Convention du Refuge LPO sur le site de la Lieurette - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire</u>

En septembre 2014, la Commune et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) avaient signé une convention pour la création d'un « Refuge LPO » sur les parcelles municipales de La Lieurette, situées au nord du chemin de la Levée qui longe le Roubaud.

Aujourd'hui la convention de partenariat étant arrivée à terme et les deux parties ayant convenu de l'utilité de reconduire leur collaboration, la présente vient en préciser les modalités.

Cette convention représente un engagement actif de la Commune à respecter, pour une nouvelle durée de trois ans, la Charte des « Refuges LPO », en étroite collaboration avec la LPO PACA.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler cette convention avec la LPO France et la LPO PACA.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

AGRICULTURE-ESPACES VERTS - Demande d'application du régime forestier.

Le régime forestier énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier. Afin d'en bénéficier, la Commune demande de pouvoir profiter de ces dispositions pour un certain nombre de parcelles. La Commune participera au financement du régime forestier en payant une taxe de 2 €/ha chaque année. L'opérateur unique, l'Office National des Forêts, sera chargé de garantir une gestion durable du patrimoine forestier tout en préservant l'intérêt de la Commune.

AGRICULTURE ESPACES VERTS: MARCHE AOO13/14 CLM ENVIRONNEMENT - Travaux d'entretien et nettoiement des abords des bâtiments du Val des Rougières Marché à bon de commande - Année 2015 à 2018 - Résiliation de contrat

La Commune a attribué à la société SARL GB Environnement un marché d'entretien du site du val des Rougières. Suite à un avenant de transfert la SAS CLM Environnement a acquis le fond de commerce en date du 21 avril 2016 et la reprise des marchés afférents à l'exploitation du fonds. Après plusieurs incidents à l'encontre du personnel de l'entreprise et de la Commune, le Président de la société CLM Environnement a déposé une main courante au commissariat d'Hyères et une demande de résiliation du marché, qu'il est proposé d'accepter.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

<u>DIRECTION PREVENTION ET SECURITE - POLICE MUNICIPALE - Nettoyage des déjections canines - Instauration d'une participation financière des propriétaires des animaux en cause.</u>

Afin de lutter contre les déjections canines sur le domaine communal, il est proposé de répercuter sur les propriétaires le coût de leur nettoyage.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

<u>DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - POLICE MUNICIPALE - Transport en centre hospitalier d'une personne interpellée en état d'ivresse publique et manifeste sur le territoire de la commune - Instauration d'une participation financière.</u>

Il est proposé d'appliquer, à compter du 1er mai 2018, les dispositions prévues dans le Code de la Santé Publique permettant de répercuter le coût du transport en centre hospitalier sur les personnes interpellées en état d'ivresse, qui viendra se rajouter à la procédure judiciaire.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

<u>DIRECTION PREVENTION ET SECURITE - POLICE MUNICIPALE - Dépénalisation</u> du stationnement payant sur voirie - Port Saint-Pierre.

Le stationnement payant sur le parking de la capitainerie du port Saint-Pierre doit faire l'objet d'une modification liée à la mise en place du Forfait Post-Stationnement.

INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES - Convention portant sur l'autorisation d'utiliser le réseau radio Tetra mutualisé et les équipements terminaux associés de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

La Métropole TPM a initié une démarche globale ayant permis de mettre en œuvre une infrastructure mutualisée de radio télécommunication TETRA pour des besoins d'intérêt général.